

SAINT-CYPRIEN
de Napierville



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 janvier 2024 à 20h00, le conseil a adopté le 1^{er} projet de règlement no. 551 – modifiant le Règlement de zonage no. 452 et encadrant les travaux de remblai, déblai et rehaussement en zone agricole.

L'intention contenue dans ce projet est d'autoriser expressément les travaux en objet sur les terrains situés en zone agricole ainsi que de les assujettir à l'observation de certaines conditions, dont l'obtention d'un certificat d'autorisation municipale obligatoire.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION AURA LIEU LE MARDI 13 FÉVRIER 2024 À COMPTER DE 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL À L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 121, RANG CYR À SAINT-CYRPIEN-DE-NAPIERVILLE.

Le projet de règlement no. 551 peut être consulté sur le site internet de la municipalité au : <https://www.st-cypriendenapierville.com/fr/municipalite/reglements-municipaux/>.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 10^e jour de janvier 2024.

Je, soussigné, Directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 10^e jour de janvier 2024.

Nancy Corriveau
Directrice générale & greffière-trésorière

Hôtel de ville
121, rang Cyr
Saint-Cyprien-de-Napierville
Québec, JOJ 1L0
Tél : 450-245-3658
Fax : 450-987-0165